

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 13 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle « Espace Magnolia » en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, GODILLON Thierry, MACOUIN Martine, BAUDOIN Wilfried, BONNET Guillaume, TRAMAUX Julien, RENAULT Françoise, ALLOUCHE Cédric, BERTAUD Chantal, RIMBEAU Jean-François, BOUTINEAU Francis.

Excusé : ANQUETIL Sébastien

Absent : POIRAUDEAU Frédéric

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Intervention de Madame Marie RICH concernant le projet éolien
- Délibération autorisant les emplois occasionnels et remplacement
- Proposition ACEP concernant la maintenance électricité et gaz dans les bâtiments communaux
- Problèmes de chats errants
- Proposition de l'association de Foot - Aménagement terrain de sport

Questions diverses

Intervention de Madame Marie RICH concernant le projet éolien

Madame le Maire donne la parole à Marie RICH du Cabinet ENERTRAG pour qu'elle donne l'état d'avancement du projet éolien. Actuellement le choix du bureau d'études est en cours, les premières mesures d'accompagnements sont lancées, un mat de mesure va être édifié et le financement participatif va se mettre en place.

Madame RICH donne la parole à Madame Charlotte Vandenberghe de LANDOSPHERE pour qu'elle expose les modalités du financement participatif.

Le financement participatif est un dispositif qui permet aux riverains et aux administrés d'avoir l'opportunité d'investir directement dans le projet éolien et de bénéficier des retombées.

Ils peuvent déposer un capital entre 50 et 5000 € par personne pendant 3 ans, ils reçoivent le capital et les intérêts tous les trois mois.

DCM - 2021 - 031 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents occasionnels

Le Conseil Municipal,

VU

· La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3/2ème alinéa et 34

CONSIDERANT

· que les nécessités du service peuvent exiger l'emploi de personnel à titre occasionnel
Sur rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

- d'autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités du service, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2 ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée
- de charger Madame le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2 ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

DCM - 2021 - 032 - Convention CNRACL - avenant de prolongation

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée et prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et\ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information : Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

DCM - 2021 - 033 - Proposition ACEP concernant la maintenance électrique et gaz des bâtiments communaux ainsi que des aires de jeux, le tracteur et le compresseur

Monsieur Pascal GUIGNARD du cabinet ACEP a contacté madame le maire, afin de lui faire une proposition tarifaire concernant les contrats de maintenance, sur les bâtiments communaux soit, le contrôle installations électriques, installations de Gaz, ainsi que la vérification des appareils de levage « fourche sur le tracteur », inspection des équipements sous pression « compresseur », la structure de jeux à l'école et les aires sportives du terrain de sport. Une comparaison de prix a été réalisée et présentée à l'assemblée.

	APAVE	ACEP
Vérifications électrique	Mairie, Ecole, salle des fêtes, atelier, local terrain 462,00	Mairie, salle des fêtes école 480,00 Atelier, local terrain 96,00
Vérification gaz	Mairie, école, salle des fêtes 228,00	Mairie, école, salle des fêtes 264,00
Tracteur	72,00	72
Compresseur	90,00	40
Aire de jeux école	144,00	96,00
Air sportif terrain	2 buts de foot + 2 buts de basket/hand 288,00	2 buts de basket 144,00
TOTAL	1 284,00	1 192,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le contrat de maintenance au cabinet ACEP le moins disant à 12 voix pour et 1 voix contre. Madame le Maire est chargée de la radiation du contrat APAVE à son échéance et de la mise en place du contrat ACEP.

DCM - 2021 - 034 - Subvention Comité des Fête

L'assemblée vote à l'unanimité une subvention de 1 100.00 € au Comité des Fêtes

DCM - 2021 - 035 - Problème de chats errants

Madame le Maire fait part à l'assemblée des problèmes rencontrés par les habitants de la Maisonnette par la présence de chats errants. Les habitants ont demandé l'intervention de la commune pour éradiquer la prolifération des chats errants. Ils souhaiteraient que la commune entreprenne la même démarche que la commune voisine, soit piéger les animaux pour les attraper et procéder à leur stérilisation avant de les relâcher dans la nature.

Le conseil municipal a délibéré et décidé de mettre en place une commission qui sera chargée de se renseigner sur la méthode et sur le coût de revient de l'opération pour la commune.

DIVERS

Proposition de l'ASBBF

Madame le Maire revient sur la proposition du Football Club Plaine Gâtine (regroupant les communes de Béceleuf Faye le Beugnon Fenieux) qui souhaite réaliser quelques petits travaux au terrain de sport.

L'assemblée valide la proposition soit pose de sanitaire, création de douches.

Madame le Maire propose à l'assemblée de prévoir en parallèle, la réfection de la l'abri extérieur du terrain de sport.

Don de packs d'eau

Madame le Maire informe que la commune a bénéficié d'un don d'une palette soit 112 packs d'eau de la part de l'entreprise FDL anciennement la Fiée des Lois. Ce don fait suite à une erreur d'étiquetage des bouteilles.

Nid de Frelon

Un nid de frelons asiatique a été découvert en haut d'un arbre, dans la propriété communale 17, route de Niort. Le FREDON a été contacté, la destruction du nid est prévue pour vendredi après-midi.

Tombe cimetière

Une ancienne tombe du cimetière, dont la commune est chargée de l'entretien, penche de plus en plus il faut intervenir pour qu'elle ne tombe pas. Monsieur Sébastien ANQUETIL, conseiller s'engage à la réparer bénévolement.

Câble HDMI

Monsieur LUCAS Franck soumet qu'il y a souvent des problèmes de connexion entre le vidéoprojecteur et les ordinateurs qui sont utilisés pour la projection. Un premier devis a été demandé pour l'achat d'un câble HDMI de 20 mètres pour installer une connexion en direct, celui-ci s'élève à 294,00 €. L'assemblée valide la décision à l'unanimité, mais souhaite qu'un deuxième devis soit demandé pour comparer les tarifs.

Départ

Madame le Maire informe que Madame XHAARD est partie de la trésorerie de Coulonges sur l'Autize pour celle de Saint-Maixent l'école. Elle sera chargée d'une mission de conseil auprès des COM COM, mais gardera un contact avec les communes.

Elle informe également que Madame LIETARD, la Sous-Préfète a quitté la sous-préfecture de Parthenay et qu'elle est remplacée par Madame la Sous-Préfète PETITJEAN Stéphanie.

Rentrée scolaire

Madame le maire donne la parole à Madame la présidente du SIVU pour donner les informations sur la rentrée scolaire. Elle explique que la rentrée s'est bien passée que le regroupement pédagogique compte 69 élèves sur le site de Béceleuf et 66 sur le site de Faye ce qui fait un total de 135 élèves. Deux élèves sont inscrits pour la rentrée de janvier.

Une embauche en contrat PEC de Madame LOUIS LEA a été effectuée pour remplacer Madame BONNAUD partie en retraite.

Les douze tablettes du programme plan de relance sont arrivées à l'école et ont été installées.

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
GODILLON Thierry		MACOUIN Martine	
		RIMBEAU Jean-François	
BAUDOIN Wilfried		BOUTINEAU Francis	
TRAMAUX Julien		POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise			